

# Aide à la réalisation de travaux professionnels

## CA CHAUNY-TERGNIER- LA FERÉ

### Présentation du dispositif

La Communauté d'Agglomération soutient les entreprises de son territoire par l'octroi d'une subvention à la réalisation de travaux dans les locaux professionnels.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux artisans ou aux commerçant chaunois.

#### Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Sont retenus les projets d'investissement pour embellir, mettre aux normes, aménager ou construire un local d'activité.

#### Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Le dispositif ne s'applique pas au régime de la microentreprise.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 10% de l'investissement, pour tout projet au coût supérieur à 10 000 € HT, soit une subvention de 1 000 € et dans la limite de 5 000 €.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme

Pour la demande de subvention, l'entreprise doit se rapprocher du Service Développement Economique au 07 89 80 17 87.

---

## Organisme

### CA CHAUNY-TERGNIER- LA FERRE

#### Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

- 57 boulevard Gambetta  
02300 CHAUNY  
Téléphone : 03 23 39 94 94  
E-mail : [accueil@ctlf.fr](mailto:accueil@ctlf.fr)